

CETTE LOI QUI BOUSCULE LES UNIVERSITÉS PRIVÉES

PAR CAMILLE DESTRAZ DE NOUVELLES RÈGLES ENTRERONT EN VIGUEUR EN 2015. LES HAUTES ÉCOLES UNIVERSITAIRES POURRAIENT PERDRE LEUR APPELLATION SI ELLES NE RESPECTENT PAS CERTAINS CRITÈRES.

renommée des écoles suisses. Alors que certains ont eu des problèmes par le passé, ils pourront compter sur une sécurité supplémentaire.»

Pour Christoph Grolimund, de l'organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ),

une bonne partie du chemin est déjà fait par les écoles. «On parle beaucoup d'universités privées peu sérieuses. Mais ce n'est pas vraiment le cas. Toutes ces institutions privées qui veulent offrir des formations en Suisse sont déjà enregistrées au niveau cantonal. Les registres n'acceptent l'appellation d'«université» que si les institutions prouvent qu'elles sont déjà actives en tant qu'école universitaire. Par exemple, la Webster University à Genève est acceptée par le registre, car l'entreprise Webster est accréditée aux États-Unis. Si j'ouvre une université dans mon appartement, par exemple, je n'aurais pas de quoi prouver que j'ai déjà une

Dès 2015, les hautes écoles universitaires et spécialisées n'auront plus le choix. Avec l'entrée en vigueur de la LEHE (loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles), elles devront être accréditées pour conserver leur appellation d'«université», de «haute école spécialisée» ou de «haute école pédagogique». Y compris – selon le texte de loi – dans ses formes composées ou dérivées telles qu'«institut universitaire» ou «institut de niveau haute école spécialisée», dans une langue nationale ou dans une autre langue.

Cette loi acceptée par le Parlement en 2011 est en préparation, et les écoles concernées savent bien qu'elles ne vont pas y couper. Et même si le temps octroyé pour se mettre à niveau afin d'obtenir l'accréditation est de huit ans, c'est un sacré challenge. Les exigences sont nombreuses. Celle qui risque de donner le plus de fil à retordre se situe au niveau du domaine de la recherche. Les établissements devront en effet avoir dans leur structure un secteur «recherche», ce qui est particulièrement coûteux. Et donc plus difficile du côté financement pour le secteur privé.

«Il est clair que ce n'est pas une procédure légère, mais elle est conforme aux standards européens», explique Isabella Brunelli, du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). «Je ne pense pas que cela va pousser des écoles privées à fermer leurs portes. Cela va créer de la transparence et aider les étudiants étrangers qui se fient à la

Luc Craen, directeur de l'European University, se dit optimiste: «La procédure est lourde, mais c'est une chance de se développer.»





Pour **Christoph Grolimund**, de l'organe d'accréditation des hautes écoles suisses, les écoles ont déjà fait une bonne partie du chemin.

accréditation et donc une assurance de qualité...» Mais Christoph Grolimund est clair: si les établissements ne répondent pas aux futurs critères, ils devront «changer de nom ou quitter le business».

Il faut attendre d'en savoir plus

Du côté des écoles concernées, difficile d'obtenir un point de vue sur cette loi. Les directeurs contactés se renvoient la balle et démontrent une certaine tendance à esquiver le sujet. Managing director de l'European University à Genève, Luc Craen n'hésite pas à dire qu'il se réjouit de cette loi. «Nous la voyons comme une opportunité. Bien sûr, la procédure est lourde, mais c'est une chance de se développer. C'est bénéfique.»

Très au courant de ce qu'implique le LEHE, il a pris les devants en créant une équipe de quatre professeurs académiques qui l'aident dans la réflexion. «Nous allons tout mettre en œuvre pour nous adapter. Mais si les critères liés à la recherche restent les mêmes, ce sera compliqué. On ne pourra pas entrer en compétition avec des structures publiques comme l'Université de Genève ou l'EPFL, qui bénéficient de financements publics. Mais les spécialistes de l'OAQ sont très ouverts à notre discours.

Ils sont bien conscients que nous ne pouvons pas avoir les mêmes projets de recherche que les grosses structures. Cela dit, j'anticipe un peu... Nous en saurons plus en janvier, et à partir de là nous verrons sur quoi nous concentrer plus précisément.»

Sur la question de la recherche, Christoph Grolimund précise qu'une réflexion est en cours. Qu'est-ce que la recherche? Quelle adéquation avec le profil de chaque institution?

Luc Craen n'est évidemment pas le seul à se soucier de ce chambardement. Christoph Grolimund a reçu beaucoup de demandes. En revanche, peu de procédures sont en cours. La Fédération suisse des écoles privées (FSEP) et l'Association suisse des institutions privées supérieures (ASIPES) sont en discussion avec le SEFRI. «Toutes les institutions, privées ou publiques, se préoccupent de ce sujet, puisqu'il concerne tout le monde. Et pour l'instant, nous n'avons pas le règlement précis. Le conseil des écoles va adopter ces directives l'an prochain. Cela peut encore changer, et évidemment cela engendre beaucoup d'incertitudes...»

Synergies à trouver?

Si les universités publiques ont l'habitude de passer des cycles d'audit

réguliers, les HES et les HEP sont soumis à d'autres types de contrôles de qualité. Mais, dans tous les cas, une procédure peut prendre dix-huit mois à deux ans pour aboutir à une accréditation. Suite à l'entrée en vigueur de la LEHE, les établissements auront jusqu'à fin 2020 pour démarrer leur procédure, pour être accrédités au plus tard fin 2022. Sans quoi les pénalités tomberont (des sanctions financières sont notamment mentionnées dans le projet de loi). Puis, l'accréditation étant valable pendant sept ans, les écoles devront recommencer les démarches au bout de cinq ans pour renouveler le fameux label.

Mais «une fois que vous vous êtes adapté à des critères de qualité et que vous les respectez, ça se passe bien, rassure Luc Craen. Avec l'European University, nous devons chaque année soumettre à nouveau notre dossier, avec les mises à jour, pour certaines accréditations américaines. Et ils viennent faire un audit tous les quatre ans pour s'assurer que les processus sont respectés.»

Si Isabella Brunelli (SEFRI) paraît confiante sur le fait que le LEHE n'entraînera pas de fermeture d'établissements, le directeur de l'European University est un peu plus modéré. «Il est bien possible que certains soient amenés à disparaître ou à changer de nom. Mais cela dépendra des choix des directeurs, des capacités de financement, des structures à mettre en place. Par exemple, il y a tout un point sur les bibliothèques... Pas facile, à nouveau, d'entrer en compétition avec les universités publiques. Mais il y a peut-être des synergies à trouver? C'est aussi dans cet état d'esprit que l'OAQ avance. A Genève, nos étudiants peuvent bénéficier de la bibliothèque des Nations Unies ou de celle l'Université de Genève. Il n'y a pas forcément besoin que chaque institution mette 100 000 ouvrages à disposition! D'autant que de plus en plus d'ouvrages sont disponibles sur des plateformes électroniques en ligne. L'éducation privée et l'éducation publique sont complémentaires sur certains points. Aux Etats-Unis, les unis privées et étatiques travaillent ensemble.» Au final, Luc Craen se montre optimiste: «J'ai confiance! Cette nouvelle loi va amener de la qualité.» ■